



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-093

PUBLIÉ LE 18 MARS 2020

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-03-18-002 - Délégation n°2020-007 DELEGATION DE
SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
USAGERS BUREAU DE LA LOI (4 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-03-18-002

Délégation n°2020-007

DELEGATION DE SIGNATURE

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
USAGERS
BUREAU DE LA LOI**

Délégation n°2020-007

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES USAGERS
BUREAU DE LA LOI

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

D E C I D E

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Toutes notes relatives à l'organisation, l'animation de sa direction et l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Délégation est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH pour représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Les décisions d'admission, de maintien et de levée des patients en Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers (articles L.3212-1 et L.3212-3 du Code de la Santé Publique),
- Les décisions de modification de la forme de prise en charge,
- Les notifications de décision d'admission en soins psychiatriques sans consentement,

1

- Les informations, pièces administratives et les certificats et avis médicaux à adresser ou à communiquer, selon les cas prévus par le Code de la Santé Publique, aux Préfets, aux Procureurs de la République, aux Juges de la Liberté et de la Détention, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, aux tiers (SPDT), à l'ARS...
- Les décisions de refus de la levée d'une mesure de soins psychiatriques,
- Les autorisations de sorties accompagnées n'excédant pas 12 heures,
- Les autorisations de sorties non accompagnées n'excédant pas 48 heures,
- Les informations transmises à la famille, et le cas échéant à la personne chargée de la protection juridique de l'intéressé ou à défaut, toute personne justifiant de l'existence de relations avec la personne malade antérieure à l'admission en soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celle-ci,
- Les convocations du collège des soignants,
- Les requêtes adressées au Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications de la date des audiences avec le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications des décisions rendues par le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les accords pour l'accueil ou le rapatriement de patients en provenance d'autres établissements,
- Les documents relatifs à la gestion du service.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, délégation est donnée à **Madame Carole MACHE, Coordinatrice des bureaux de la loi du GHU, à Madame Albane BERNAT, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques et des Usagers, Responsable des affaires juridiques** et à **Madame Justine PIGGIOLI, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques, et Madame Laetitia BARBOT**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2 et de représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 4

Site Sainte-Anne

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Laetitia BARBOT, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Anaëlle DUFESTIN, adjoint administratif,**
- **Madame Alice ROMAIN, adjoint administratif,**
- **Madame Béatrice THEAUDIN, adjoint administratif.**

Article 5

Sites Maison Blanche

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Laetitia BARBOT, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2 pour chaque site, à :

- **Madame Maryna BOUDOU, Cadre Administratif de Maison Blanche à Lasalle, 19^{ème} arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie TELLIER, Cadre Administratif de Maison Blanche à Hauteville, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie LOURDIN, Cadre Administratif de Maison Blanche à Avron, 20^{ème} arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Leslie MARGUERITE, Cadre Administratif de Maison Blanche à Bichat, 18^{ème} arrondissement,** et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente.

En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un cadre administratif de site, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Catherine MILLERET, Adjoint Administratif – Lasalle, 19^{ème} arrondissement,**
- **Madame Fathia LACROIX, Adjoint Administratif – Hauteville, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements,**
- **Madame Maryline GAUTIER, Infirmière diplômée d'Etat – Avron, 20^{ème} arrondissement,**
- **Madame Marie-Ange FELDMANN, Adjoint Administratif – Bichat, 18^{ème} arrondissement.**

Article 6

Sites Henri Ey et Perray-Vaucluse

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI ou de Madame Laetitia BARBOT, délégation est donnée à effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Monsieur Samuel PAPAL, Ambulancier,**
- **Madame Aurélia MEIRHAEGHE, Adjoint administratif sur le site du Perray,**

Article 7

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 8

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 mars 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur